

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes d'ALGERIE représentée par **son Président M. Larbi REDJIMI**, Cité des 498 logements Bt 8 n°1 Hai El Djorf – Bab Ezzouar, 16311 - ALGER.

Ci-après dénommée « **la CNCC** »

ET

Révor ALGERIE, ci-après dénommé « **RA** », sis Route de MAALMA lot n° 12 ZERALDA - ALGER représenté par **M. Norbert LECOMTE**, gérant

PREAMBULE :

Les parties se sont rapprochées dans la perspective de conclure un partenariat afin de doter les professionnels de logiciels innovants leur permettant d'améliorer la qualité de leur prestation dans le cadre de leurs missions légales de Commissariat aux Comptes.

Dans la perspective de la mise en place du contrôle qualité des professionnels, il semble utile à la CNCC, d'être une force de proposition pour apporter des solutions d'amélioration de performance aux cabinets membres.



Révor ALGERIE, a, parmi ses objectifs, la volonté de contribuer à la formation des Commissaires aux Comptes, à avoir plus de performances, qualité et productivité, par la commercialisation des logiciels Révor, révision assistée par ordinateur engendrant une dématérialisation totale, et de FunSuite, constituée de FunCompta – FunImmo – FunPaye (*prochainement en version algérienne*).

M. Norbert LECOMTE, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, par ailleurs co-auteur de Révor et de FunSuite, confirme cette volonté en tant que professionnel.

M. Norbert LECOMTE rappelle que REVOR, en tant que logiciel innovant a bénéficié de concours financiers d'Oséo Innovation et de la Coface, organismes d'Etat français.

Les parties ont une volonté commune de favoriser la formation et de mettre en place des actions pour la promouvoir.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat entre les parties afin d'œuvrer pour l'intégration des solutions REVOR et FunSuite (*FunCompta & FunImmo*) auprès des cabinets membres de la CNCC, dans la perspective de les doter de logiciels innovants, et pour la formation des professionnels en matière d'audit.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE LA COLLABORATION

2.1 - REVOR ALGERIE

REVOR ALGERIE s'engage à :

2.1.1 – Logiciel REVOR

- Accorder sur l'acquisition de la solution « REVOR » par les Commissaires aux Comptes inscrits une remise de :
 - 35% sur la 1^{ère} licence
 - 10% sur les suivantes, étant précisé que les licences à partir de la 2^{ème} bénéficient déjà d'une dégressivité du prix en fonction du volume
- La grille tarifaire en découlant est ci-après annexée

2.1.2 – Formation

- Former des formateurs de la CNCC sur l'utilisation du logiciel dans le cadre de l'application des normes d'audit ISA.
- Dispenser gratuitement en Septembre-Octobre de chaque année une journée de formation de 8h homologuée par le Comité Scientifique de la CNCC France référencée sous le n°13F0037, « La méthodologie de la productivité et de l'efficacité en Commissariat aux Comptes, le temps de l'analyse retrouvée avec REVOR » dans la limite de 15 participants avec un maximum d'un participant par cabinet

2.1.3 – Communication

- Participer aux manifestations organisées par la CNCC où la présence de REVOR présenterait un intérêt pour les parties.
- Insérer le logo de la CNCC dans la page ALGERIE du site REVOR en y associant un lien hypertexte de connexion.



2.2 – CNCC

En contrepartie la CNCC s'engage à :

2.2.1 – Formation

- Permettre au logiciel REVOR et sa suite FUN de s'inscrire dans un processus de formation pour les Commissaires aux Comptes membres de la CNCC.

2.2.2 – Communication

- Assurer une diffusion gratuite de REVOR ALGERIE sur le site de la CNCC comme partenaire, ainsi qu'aux différentes manifestations organisées pour les Commissaires aux Comptes hormis les manifestations commerciales.
- Permettre à REVOR ALGERIE d'organiser des présentations gratuites à des Commissaires aux Comptes.
- Publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine « Lettre d'information et de liaison » auprès des Commissaires aux Comptes.
- Intégrer REVOR ALGERIE dans la liste des partenaires en y insérant le logo REVOR avec un lien hypertexte renvoyant vers la page REVOR ALGERIE du site internet REVOR
- Faire participer REVOR ALGERIE aux différents colloques et séminaires organisés par la CNCC dès que ces colloques ou séminaires aborderont le thème du système d'information ou des outils d'Audit et de Commissariat.

ARTICLE 3. PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle sera tacitement reconduite aux mêmes conditions que la présente convention, sauf notification préalable de l'une des parties.

ARTICLE 4. MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute autre demande non spécifiée dans la présente convention fera l'objet d'un avenant.
Les termes de cette demande seront définis dans l'avenant.



Algérie

Nbe licences	Tarif de base	
	Acquisition (Redevance 1ère année gratuite)	Redevance annuelle (à partir 2ème année)
1	236 000	31 000
2	292 000	62 000
3	348 000	93 000
4	404 000	124 000
5	460 000	155 000
6	510 000	182 000
7	560 000	209 000
8	610 000	236 000
9	660 000	263 000
10	710 000	290 000
11	756 000	315 000
12	802 000	340 000
13	848 000	365 000
14	894 000	390 000
15	940 000	415 000
16	981 000	437 000
17	1 022 000	459 000
18	1 063 000	481 000
19	1 104 000	503 000
20	1 145 000	525 000

Tarif CNCC Algérie		
Remise CNCC	Acquisition (Redevance 1ère année gratuite)	Redevance annuelle (à partir 2ème année)
35%	153 400	20 150
10%	203 800	48 050
10%	254 200	75 950
10%	304 600	103 850
10%	355 000	131 750
10%	400 000	156 050
10%	445 000	180 350
10%	490 000	204 650
10%	535 000	228 950
10%	580 000	253 250
10%	621 400	275 750
10%	662 800	298 250
10%	704 200	320 750
10%	745 600	343 250
10%	787 000	365 750
10%	823 900	385 550
10%	860 800	405 350
10%	897 700	425 150
10%	934 600	444 950
10%	971 500	464 750

Handwritten signature



Président du Conseil
 RFDJIMI